



LES MARCHÉS DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE

ÉTUDE PRÉSIDIÉE PAR JACQUES TREFFEL
ET COORDONNÉE PAR ALAIN VUILLEMIN



ADBS
EDITIONS

0

NC

1502192

Jacques TREFFEL

*Président du Groupe permanent
d'études des marchés publics/AB*

présente

**LES MARCHÉS
DE L'INFORMATION
DOCUMENTAIRE**

sous la direction
d'**Alain Vuillemin**

ADBS

8° V

106217

DL-03 02 1993-03 118

Cet ouvrage a été réalisé sous la présidence de Jacques Treffel, Inspecteur général de l'Education nationale

et sous la direction d'Alain Vuillemin, Maître de conférences à l'Université de Limoges

avec le concours scientifique de Françoise Blamoutier, Magdeleine Moureau, Eric Sutter et Florence Wilhelm

et l'aide rédactionnelle d'Eric Amaudry, Edwige Archier, Françoise Blamoutier, Béatrice Byé, Jean-Pierre Chamoux, Bernard Chevalier, François Daveau, Dominique Doré, Henri Duprat, Jacques Faule, Hubert Fondin, Claude Goulard, Claire Jarlaud-Lang, Magdeleine Moureau, Denis Pallier, Norbert Paquel, Pierre Pelou, Paul-Dominique Pomart, Maurice Ronai, Pascal Sanz, Laurent Sémavoine, Eric Sutter, Marguerite-Marie Treffel, William Turner, Martine Ubersfeld, ainsi que de France Télécom.

Il a été édité avec le concours du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'économie, des finances et du budget.



SOMMAIRE

Avant-propos par Jacques Treffel _____	9
Préface par Pierre Pelou _____	11
Introduction par Paul-Dominique Pomart _____	15

L'infrastructure documentaire

Les activités de transfert de l'information par Bernard Chevalier, Dominique Doré et Eric Sutter _____	19
Les bibliothèques universitaires et le marché de l'information par Denis Pallier _____	31
Les centres de documentation et d'information par Marguerite-Marie Treffel _____	43
Le développement des bibliothèques publiques par Pascal Sanz _____	55

Les prestations intermédiaires

L'édition scientifique, professionnelle et technique par Eric Amaudry et Laurent Sémavoine _____	77
L'édition scolaire française par Eric Amaudry et Laurent Sémavoine ____	83
L'import-export en matière d'information normative par Eric Sutter _____	87
Les marchés des nouveaux supports de l'information par Claude Goulard	91
La reconversion des notices bibliographiques par Edwige Archier _____	99
L'évolution des logiciels documentaires par Hubert Fondin _____	107
Les services d'information vidéotex par France Télécom _____	125
L'état du marché du vidéodisque par Alain Vuillemin _____	135
L'avenir du disque compact par Alain Vuillemin _____	143

L'utilisation finale

L'informatisation de la recherche bibliographique par Magdeleine Moureau _____	157
L'informatique et la télématique dans les CDI par François Daveau ____	167
L'équilibre d'un service public payant de consultation par Jacques Faule _____	177

L'évaluation du marché des banques de données par Martine Ubersfeld	185
Information utile et consumérisme documentaire par Françoise Blamou- tier et Marie-Christine Vasseur	189
La valeur de l'information documentaire par Henri Duprat	205
Les facteurs d'évolution	
La réglementation internationale des télécommunications par Jean-Pierre Chamoux	215
Le cadre juridique international par Claire Jarlaud-Lang	221
Les modes de mesure de l'information par William A. Turner	237
Les marchés de l'information électronique par Maurice Ronai	255
Les nouvelles stratégies des producteurs par Béatrice Byé	275
La banque d'indicateurs stratégiques par Béatrice Byé	287
Les transformations de l'industrie de l'information par Maurice Ronai	297
Conclusion par Norbert Paquel	307



COMPOSITION DU GROUPE D'ETUDE

Président : Jacques Treffel, président du Groupe permanent d'études des marchés publics (GPEM-AB).

Directeur : Alain Vuillemin, maître de conférences à l'Université de Limoges.

Responsables de rubriques :

L'infrastructure documentaire : Florence Wilhelm, Services du Premier ministre, Commission de coordination de la documentation administrative.

Les prestations intermédiaires : Eric Sutter, Association française de normalisation.

L'utilisation finale : Françoise Blamoutier, Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.

Les facteurs d'évolution : Magdeleine Moureau, Institut français du pétrole.

Membres du groupe d'étude :

Eric Amaudry, Syndicat national de l'édition.

Edwige Archier, Société GEAC-Computer.

Laurence Barré, Association des centres serveurs français.

Jacques Brunetière, Groupement français des fournisseurs d'information en ligne.

Béatrice Byé, Institut de l'information scientifique et technique, département Recherches et produits nouveaux.

Georges Callais, Association des centres serveurs français.

Jean-Pierre Chamoux, Ministère des postes et télécommunications.

Bernard Chevalier, Institut national de la statistique et des études économiques.

Janine Charron, Fondation nationale des sciences politiques.

Martine Comberousse, Ministère de la recherche et de la technologie, Délégation à l'information scientifique et technique.

Christophe Comentale, Ministère du travail et des affaires sociales.

Janine Danet, Ministère de l'économie, des finances et du budget, Commission centrale des marchés.

Jean-Marc Daudrix, Agence culturelle de Paris.

François Daveau, Centre d'étude de la documentation et de l'information scolaires.

Marie-Claire Debackere, Institut français du pétrole.

Norbert Divoy, Conseil économique et social.

Dominique Doré, Conseil de gestion.

Claude Druon, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Direction de l'information et de la communication.

Henri Duprat, Institut national de la statistique et des études économiques.

Jacques Faule, Centre Georges-Pompidou, Bibliothèque publique d'information.

Hubert Fondin, Université de Bordeaux III.

Pierre Fustec, Centre français du commerce extérieur.

Hélène Gautier, Bibliothèque universitaire de Paris - Cujas.

Elisabeth Gayon, Groupe Fournier.

Claudine Gerbeau, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Donald Goldman, Chadwyck-Healey France.

Claude Goulard, Institut de l'information scientifique et technique.

Claire Jarlaud-Lang, Cabinet d'avocats Alain Bensoussan.

Jacques Journet, Ministère de l'économie, des finances et du budget, Commission centrale des marchés.

Jacqueline Ladoue, Assistance publique.

Claude Launay, Groupement français des fournisseurs d'information en ligne.

Annick Lemaire, Ecole Polytechnique.

Annie Léon, Bibliothèque universitaire de Paris-Dauphine.

Louis Luzianovich, Gaz de France.

Anny Maximin, Bibliothèque universitaire de Paris-Cujas.

Lydia Mérigot, La Documentation française.

Françoise Pacaud, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Direction de l'information et de la communication.

Denis Pallier, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Inspection générale des bibliothèques.

Norbert Paquel, Cabinet Norbert Paquel.

Pierre Pelou, Bibliothèque des Nations-Unies, Genève.

Paul-Dominique Pomart, Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.

Bruno Pralat, Centre de prospective et d'évaluation.

Lucien Renversez, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Daniel Revel, Institut d'études politiques de Grenoble.

Maurice Ronai, Ecole des hautes études en sciences sociales.

Pascal Sanz, Centre national de coopération des bibliothèques publiques.

Laurent Sémavoine, Syndicat national de l'édition.

Marguerite-Marie Treffel, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Inspection générale de l'éducation nationale.

William Turner, Centre national de la recherche scientifique, Cellule de recherche en sciences de l'information.

Françoise Turoche, Ministère du travail et des affaires sociales.

Martine Ubersfeld, La Documentation française.

Marie-Christine Vasseur, Société SOGREAH, Grenoble.

Andrée Verdiel, Institut d'études politiques de Grenoble.

Cécile Vienne, Cour des comptes.

Albert Yanez, Ministère de la défense nationale, Centre de documentation de l'armement.

Claude Zampiero, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Groupe permanent d'études des marchés publics/AB.

AVANT-PROPOS

Sous l'effet des mutations des technologies de l'information, la multiplication des supports utilisés pour communiquer et pour diffuser des informations est devenue impressionnante. De nouveaux produits et services sont apparus, liés à l'essor de l'industrie de l'informatique et des télécommunications. L'information, sous forme électronique ou non, est devenue un enjeu vital pour les économies modernes. L'évolution est telle que des économistes n'hésitent pas à parler d'un « pouvoir informatif » nouveau et d'« activités quaternaires » nouvelles, où se trouvent regroupés tous les emplois associés à la création, à la production, à la distribution et à la commercialisation de l'information.

Le développement de ces flux nouveaux d'informations se traduit par une prolifération considérable des équipements technologiques dans les centres documentaires des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises industrielles ou commerciales. Aux documents imprimés, aux techniques informatiques et télématiques déjà connues s'ajoutent de nouveaux supports transportables, les disques optiques, numériques ou compacts. Il en résulte aussi un éclatement des marchés correspondants de l'information, qui permet mal d'en apprécier l'importance exacte.

Or, le développement de ces produits et de ces services nouveaux d'information exige des dépenses d'investissement et de fonctionnement énormes, qu'il est nécessaire de prendre en considération. Il est de l'intérêt des producteurs de cette offre d'information, qu'ils soient publics ou privés, de connaître la nature de ces marchés de l'information documentaire, ne serait-ce que pour rentabiliser les frais d'investissement qu'ils consentent. Il est également de l'intérêt des consommateurs et des acheteurs publics d'en être mieux informés, ne serait-ce que pour mieux orienter leur demande d'une manière judicieuse. Il est enfin de l'avantage des administrations et des services publics d'être en mesure de les réguler et de veiller à l'affermissement de cette industrie.

Ainsi s'est trouvée justifiée la nécessité de cette étude sur les « marchés de l'information documentaire ». Ces marchés sont en effet très mal connus. Il n'en existait encore en France, en 1990, aucun observatoire véritable. Les approches proposées dans cet ouvrage, que ce soit à propos des caractéristiques de l'infrastructure documentaire, des prestations intermédiaires, de la demande finale ou des facteurs d'évolution, ne prétendent pas s'y substituer. Les études et les analyses qui s'y trouvent réunies témoignent seulement d'un progrès et des efforts qui ont été récemment entrepris pour prendre conscience d'un besoin accru de mesure et de connaissance de ces marchés de « produits et services électroniques » nouveaux. Mais il resterait beaucoup à faire avant de prétendre vraiment en connaître l'évolution précise.

Je tiens à exprimer mes sentiments de vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cet ouvrage, par leurs suggestions ou par leurs contributions. Je remercie d'une manière plus particulière Pierre Pelou, directeur de la bibliothèque des Nations-Unies à Genève, qui a eu l'idée originale de ce livre, et qui en a posé les premiers fondements, et Alain Vuillemin, maître de conférences à l'Université de Limoges, qui a pris sa succession au sein du groupe d'étude et qui a dirigé ce travail jusqu'à son terme.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude aux administrations et aux associations qui ont apporté une aide financière sans laquelle ce livre n'aurait pu être publié : le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la Commission centrale des marchés au Ministère de l'économie, des finances et du budget et l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés.

Jacques Treffel
Inspecteur général de l'Education nationale
Président du Groupe permanent
d'études des marchés publics/AB.

PREFACE

A l'origine de ce travail sur les marchés de l'information documentaire, nous pensions réaliser un tableau de bord sur les caractéristiques essentielles de l'information spécialisée. Déjà notre groupe de travail s'était penché sur l'essor des nouvelles technologies, en dessinant l'approche documentaire et en analysant le caractère innovant. Il fut convenu que nous avions alors besoin, pour préciser notre réflexion, d'indicateurs de l'information plus clairs qui en auraient constitué de véritables modèles d'interprétation. Ces indicateurs que nous recherchions, particulièrement sur les produits, les marchés et les technologies, ne pouvaient être appréhendés que sur une base statistique reconnue, sur des méthodes et sur des résultats observés sur plusieurs années.

A la vérité, nous cherchions à construire un observatoire informel des marchés de l'information, capable de fournir à tout moment des mesures et des appréciations sur la réalité des comportements documentaires. En 1987, nous manquions toutefois de données et les rassembler s'est révélé un travail considérable. De plus, une entreprise trop ambitieuse aurait eu toutes les chances d'aboutir à un ouvrage incomplet et hésitant.

Par une décision en date du 26 juillet 1988, le Conseil des Communautés européennes a créé un Observatoire du marché de l'information destiné à stimuler l'établissement de statistiques plus complètes et, afin de mieux informer la Commission pour lui permettre de mettre au point sa politique, à identifier les points forts et les points faibles de la Communauté sur le plan de la compétitivité. Les documents publiés par cet Observatoire, les *IMO Reports*, sont désormais d'utiles contributions qui dessinent le paysage européen de l'information spécialisée en regard des autres initiatives mondiales.

En France, l'approche analytique des marchés de l'information n'est plus conduite d'une manière coordonnée. La déstabilisation, voire la suppression récente, des quelques coordinations nationales qui existaient ne facilite pas une approche précise de la réalité documentaire. C'est pourquoi des groupes de réflexion et des associations professionnelles ont pris le relais. Le Groupe permanent d'études des marchés publics/AB, présidé par Jacques Treffel, a pris ainsi l'initiative de créer un groupe de travail qui étudie les matériels et techniques documentaires dans une perspective innovante. Deux ouvrages ont déjà vu le jour en 1985 et en 1987 qui marquent les étapes de cette réflexion¹. Paul-Dominique Pomart, président de l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés

(ADBS), a de son côté orienté cette association vers la publication de synthèses originales qui contribuent à la formation des bibliothécaires et des documentalistes. Jacques Chaumier, en créant chez ESF Editeur la collection *Systèmes d'information et nouvelles technologies*, a aussi utilement œuvré au développement des nouvelles technologies de l'information dans une perspective européenne.

En lançant la collection *Documentation et information scientifique et technique* à la Documentation française, Serge Chambaud et moi-même avons souhaité montrer les étapes significatives du développement de l'information en France et dans les pays francophones. Enfin, la récente initiative de la société A Jour de créer en 1990 une autre collection appelée *Nouvelles technologies documentaires* est dictée par une nécessaire mobilisation des professionnels de la documentation autour de l'impact des nouvelles technologies de l'information en Europe et plus particulièrement dans un contexte international. Nul doute que ces initiatives correspondent à un besoin et sont dictées, notamment, par les initiatives communautaires dans une Europe de l'information bousculée d'une part par la diffusion des produits américano-japonais, d'autre part par l'électrochoc d'une Europe de l'Est en mouvement.

Il n'est pas certain que le marché français ou francophone exige la présence de cinq collections. Je crois plutôt que survivront celles qui sauront dépasser la réalité quotidienne documentaire pour préparer les documentalistes à l'Europe de 1992 dans une perspective internationale et plurilingue. Le congrès IDT 87 à Strasbourg a donné le ton ; les récentes initiatives communautaires ont offert l'ouverture nécessaire ; les organisations internationales se mobilisent autour du développement informationnel. La France a un rôle à jouer, aidée en cela par les travaux menés sur les technologies informatiques, télématiques, optiques ou sur l'intelligence artificielle et que le projet de la Bibliothèque de France met particulièrement en lumière.

Le présent ouvrage s'inscrit résolument dans cette évolution. Quatre directions ont été finalement choisies à propos de l'évolution des marchés de l'information : l'infrastructure documentaire, les prestations intermédiaires, l'utilisation finale, les facteurs d'évolution. De la situation documentaire française aux nouvelles stratégies industrielles, ce sont ainsi les grands axes de l'information qui se trouvent présentés. L'influence et l'impact des nouvelles technologies contribuent à décrire une réalité documentaire qui a sensiblement évolué durant les cinq dernières années. L'axe informatique, télématique, optique et télécommunications a engendré des comportements informationnels nouveaux d'une plus grande amplitude, transformant les métiers de l'information, impliquant des profils professionnels directement engagés dans l'économie active. Aussi, le marché de l'information électronique associé à la création d'observatoires est-il le nouveau dessein qui devrait transformer notre métier d'ici la fin de ce siècle.

Ce livre est le résultat d'un travail d'équipe. Animé par Alain Vuillemin avec talent et efficacité, il est une utile contribution au développement et à la modernisation de la documentation et de l'information.

Pierre Pelou
 Directeur de la bibliothèque
 des Nations-Unies à Genève

1. *Les nouvelles technologies de la documentation et de l'information : guide d'équipement et d'organisation des centres de documentation des administrations publiques et des collectivités territoriales.* Paris : La documentation française, 1985. *Innovation et nouvelles technologies de l'information.* Paris : La documentation française, 1987.

INTRODUCTION

Pour une meilleure connaissance des activités documentaires, l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS) a le plaisir de publier cette étude du Groupe permanent d'études des marchés publics (GPEM-AB) : *Les marchés de l'information documentaire*, qui a été coordonnée par Pierre Pelou et Alain Vuillemin et menée sous la présidence de Jacques Treffel. Par la richesse et la variété des contributions qui la composent, cette étude marque une étape importante dans l'amélioration de la connaissance des activités d'information et de documentation dont on sait la place dans nos sociétés actuelles. Cette amélioration de la connaissance est aujourd'hui l'une des conditions indispensables à la croissance de ces activités.

Sur ce plan, il reste néanmoins beaucoup à faire. Les professionnels de l'information et de la documentation donnent volontiers la priorité à l'exercice quotidien de leur métier plutôt qu'à la réflexion sur les conditions mêmes de cet exercice. Le service concret et pratique de l'utilisateur l'emporte souvent sur la recherche théorique. Dresser l'inventaire de nos ignorances, examiner la façon dont il est possible de les réduire voire de les supprimer, voilà pourtant des impératifs pour le développement de la profession, aujourd'hui et demain.

Si l'on devait hiérarchiser les priorités, il me semble que nos efforts devraient porter principalement sur l'étude des professionnels en tant que tels, sur l'analyse des besoins en information, et sur l'examen enfin des coûts du recueil, du traitement et de la diffusion de l'information.

Le nombre des professionnels de l'information et de la documentation s'accroît : c'est une donnée incontestable. Le chiffre de 1 800 documentalistes qui seraient formés chaque année en France est souvent cité, avec une certaine vraisemblance. Mais notre connaissance sur le sujet semble s'arrêter là. Combien sommes-nous ? 20 000 ? 30 000 ? 40 000 ? Nul ne le sait vraiment. Quelle est la structure de cet ensemble professionnel, son âge moyen, les formations prépondérantes, la répartition géographique et sectorielle, l'évolution dans la période récente ? Autant d'incertitudes qui rendent difficile l'élaboration d'une véritable politique documentaire.

Les besoins des utilisateurs évoluent et ne sont pas les mêmes selon les secteurs et les catégories d'usages. Les documentalistes le perçoivent intuitivement. Comment réagissent les utilisateurs aujourd'hui ? Préfèrent-ils une information à l'état brut, sous forme de données statistiques ou de textes originaux ou bien plutôt une information sous une forme plus élaborée, à forte plus-value documentaire, à partir de synthèses ou d'états d'une question ? Y a-t-il une démarche documentaire propre aux décideurs et une autre caractéristique des chercheurs ou des enseignants ? Et d'abord l'utilisateur souhaite-t-il réellement sous-traiter sa demande d'information ?

Les « nouvelles » technologies ont rendu plus visibles les coûts de constitution des systèmes documentaires. Mieux tenir compte de ces coûts accroîtra la prise au sérieux de nos activités. Il reste beaucoup à faire pour mettre au point et valider des indicateurs capables de rendre compte, au plan macro-économique et à celui de l'entreprise, d'une activité par essence immatérielle. Sans ces indicateurs, le rôle joué par l'information spécialisée et la documentation est incontestablement plus difficile à mettre en évidence et à valoriser.

Sur tous ces points, cet ouvrage collectif représente un apport décisif, tant sur le plan des informations que sur celui de la réflexion. « Les marchés de l'information documentaire » sont étudiés ici sous plusieurs angles : l'infrastructure documentaire, les prestations intermédiaires, l'utilisation finale, les facteurs d'évolution. Cette quadruple approche met en évidence la multiplicité des acteurs, la diversité des activités et l'importance des enjeux ; elle permet de dessiner des perspectives. La rédaction des nombreuses contributions qui composent cet ouvrage, leur harmonisation et la mise en forme définitive du manuscrit ont exigé un long et minutieux travail. Les auteurs doivent être collectivement remerciés, qu'ils aient appartenu aux groupes de travail constitués autour d'Alain Vuillemin, ou qu'ils aient été des collaborateurs extérieurs ou des animateurs de l'ADBS.

Pour le reste, l'ADBS demeure résolue à apporter sa contribution, avec les pouvoirs publics et avec ses partenaires associatifs, à une meilleure connaissance du secteur de l'information spécialisée. En 1991, un panel représentatif de la profession sera mis en place et interrogé régulièrement ; le prochain congrès IDT 91 à Bordeaux et les journées d'étude contribueront aussi à la diffusion des connaissances auprès des professionnels ; enfin la revue *Documentaliste-Sciences de l'information* et des ouvrages en nombre plus important feront le point sur des questions fondamentales. Quant à notre participation à l'Observatoire européen de l'information créé par les Communautés européennes et au programme PARINFO de recherche en sciences de l'information du Ministère de la recherche, elle témoigne du sentiment que la tâche est suffisamment urgente et importante pour rendre indispensable la diversité des contributions et des collaborations - un peu à l'image de cette étude, elle aussi œuvre collective.

Paul-Dominique Pomart
Président de l'ADBS

Bernard Chevalier, Dominique Doré,
Erik Sauter

Les activités de transfert de l'information

PREMIERE PARTIE

L'infrastructure documentaire

Il est de plus en plus évident que les infrastructures documentaires des pays développés ont subi de profondes mutations au cours des dernières années. Ces mutations ont été marquées par une prise de conscience de la nécessité de passer d'une logique de production à une logique de diffusion, d'une logique de stockage à une logique de transfert. Cette prise de conscience a conduit à une réflexion sur le rôle de l'infrastructure documentaire dans l'économie de l'information. Quels sont les enjeux de cette réflexion ? Quelles sont les activités économiques qui sont concernées ? Quelles sont les infrastructures documentaires qui sont en mesure de répondre à ces enjeux ? A quels autres secteurs économiques est-elle liée ? Il faut aussi disposer d'indicateurs fiables pour évaluer l'impact de ces infrastructures documentaires sur les différents secteurs de l'économie. Ces indicateurs doivent être adaptés à la spécificité de ces infrastructures documentaires. Des premières études ont été réalisées en ce sens par le groupe « Economie de l'information » de l'Association française des bibliothécaires et des libraires (AFLB) en collaboration avec les chercheurs du Centre de recherches de l'Institut de la statistique de l'Université de la Sorbonne.

Un problème de délimitation

La délimitation des activités de transfert de l'information est un problème complexe. Elle est liée à la délimitation des activités de production et de diffusion de l'information. Elle est liée à la délimitation des activités de stockage et de transfert de l'information. Elle est liée à la délimitation des activités de consultation et de diffusion de l'information. Elle est liée à la délimitation des activités de conseil, d'expertise et de prestation de services.

- la presse écrite, périodique, économique, culturelle, sportive, etc.
 - les revues de spécialité et les journaux
 - les livres et ouvrages
 - les manuels scolaires et universitaires, livres de poche, etc.
 - les banques de données et bases de données
 - les annuaires, répertoires professionnels et professionnels
 - les organisations et institutions consulaires, professionnelles, publiques ou parapubliques, les grandes entreprises nationales, etc.
 - les intermédiaires, courtiers et conseillers d'information
 - les organismes et les sociétés de conseil, d'expertise et de prestation de services
-

PREMIERE PARTIE

L'INTRODUCTION DOCUMENTAIRE

Bernard Chevalier, Dominique Doré,
Eric Sutter

Les activités de transfert de l'information¹ _____

Les canaux d'accès à l'information mettent en œuvre des milliers de sociétés et d'organismes différents, concernent plusieurs dizaines de milliers de personnels spécialisés en France et à l'étranger et représentent plusieurs milliards de francs qui sont dépensés chaque année pour collecter, traiter, diffuser des informations. Comme toute institution, une profession, au sens d'une corporation, d'un ensemble de personnes qui exercent un même métier, a besoin de savoir comment elle se situe dans l'ensemble des activités économiques d'un pays : quelle part y prend-elle ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-elle ? A quels autres secteurs ressemble-t-elle ? Il lui faut aussi disposer d'indicateurs macro-économiques pour pouvoir effectuer des comparaisons avec des pays voisins, pour suivre l'évolution de certaines tendances (régionalisation, concentration...) ou pour négocier avec certaines instances, par exemple en vue de développer une infrastructure adaptée. Des premières études en ce sens ont été entreprises par le groupe « Economie de l'information » de l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés (ADBS). Les résultats ou les observations présentés ici à propos du poids économique des activités de transfert de l'information sont extraits de ces études.

Un problème de délimitation

Le rapport de la mission qui avait été confiée en 1985 au député Claude Germon sur *L'offre française de biens et services et le développement d'un secteur de l'information industrielle et commerciale* faisait état de 14 canaux différents de transfert d'information entre les entreprises et leur environnement. Les canaux cités sont les suivants :

- la presse professionnelle, économique, technique, industrielle ;
 - la publicité commerciale et industrielle ;
 - les média audiovisuels ;
 - les manifestations économiques, foires commerciales, salons professionnels, expositions, etc. ;
 - les banques de données accessibles en ligne ;
 - les annuaires, répertoires professionnels et industriels ;
 - les organisations et institutions consulaires, professionnelles, publiques ou parapubliques, les grandes entreprises nationales, l'université ;
 - les intermédiaires, courtiers et conseils en information ;
 - les organismes et les sociétés de conseil, d'expertise et de prescription ;
-

- les catalogues, fiches techniques, documents technico-commerciaux des entreprises ;
- les organisations de consommateurs, les coopératives d'achat ;
- les sociétés de panel ;
- les nouveaux supports d'information, tels que téléconférence, supports optiques, etc. ;
- les systèmes d'information indirects : banques, assurances, compagnies aériennes, etc.

Même si les critères de ce découpage ne sont pas homogènes et sont sujets à discussion, ce rapport avait le mérite de mettre en évidence la diversité des modalités de transfert de l'information, et de faire éclater le cadre étroit dans lequel étaient confinés les fournisseurs traditionnels de documents.

Si l'on se réfère à une étude publiée par l'OCDE sur *L'économie de l'information*², cet organisme prenait en compte un éventail d'activités et de professions plus large, dans quatre domaines :

- la création de l'information : personnel scientifique et technique des entreprises et institutions, spécialistes de l'étude et de la coordination des marchés, personnel chargé de la collecte de l'information (géomètres), services de consultants, créateurs d'information (auteurs, compositeurs) ;
- le traitement de l'information : directeurs et cadres administratifs supérieurs, personnels de contrôle et de supervision, personnels administratifs et travailleurs assimilés (y compris employés des bibliothèques et classeurs-archivistes) ;
- la propagation de l'information : éducateurs, spécialistes de la communication ;
- l'infrastructure de l'information : opérateurs sur matériel d'information, personnels des postes et télécommunications.

Compte tenu des critères retenus, il n'est pas étonnant que, d'après cette étude, les effectifs des « professions de l'information » puissent atteindre de 30 à 45 % de la population active !

Aussi semble-t-il plus raisonnable de travailler sur des sous-ensembles plus réduits et, surtout, de poser l'ensemble des questions que l'on rencontre quand on tente de réaliser de telles investigations.

La méthode retenue

La première étape a consisté à trouver une liste de centres ou d'organismes couvrant aussi largement que possible le domaine de l'information. Le fichier réalisé par le groupe ORIADOC pour l'inventaire des centres d'information, des bibliothèques et services d'archives couvre la plupart des régions françaises et semble moins discriminatoire que ne le seraient des fichiers d'associations professionnelles ou d'institutions publiques. Mais, comme n'y figurent que les centres de documentation qui acceptent de

répondre aux demandes d'information d'utilisateurs externes, ceci entraîne une absence de représentation des centres de documentation réservés à un usage interne dont, en particulier, ceux des entreprises privées. Dans cette première phase, l'intérêt du fichier ORIADOC provient de son informatisation, ce qui permet d'en extraire un échantillon assez représentatif des divers types de centres de documentation au moins ouverts au « public ».

Dans une deuxième étape, un questionnaire a été mis au point ; établie vers la mi-1987, cette enquête a été testée auprès de quelques organismes, puis légèrement modifiée, avant d'être lancée en vraie grandeur, pour tenir compte de la diversité des situations qui étaient rencontrées. Elle comportait des questions sur l'organisme de rattachement, des questions sur les effectifs de l'unité de travail, la superficie des locaux, le volume des produits et services, la ventilation des dépenses annuelles, le montant des investissements et la ventilation des ressources annuelles. Force a été de constater que ce questionnaire a été assez bien rempli par les centres enquêtés pour ce qui concerne les éléments d'identification et les effectifs, qu'il a été abordé avec quelques difficultés au niveau des dépenses et qu'il a été totalement négligé dans la partie qui abordait les ressources.

Les principales raisons semblent en être :

– que les centres interrogés recouvraient des situations très diverses, depuis celle d'un centre de documentation d'une unité de recherche qui n'occupait que des agents non-documentalistes à temps très partiel à celle de bibliothèques universitaires qui étaient par contre en sous-effectif tout en étant débordées par les utilisateurs ;

– que beaucoup de centres n'avaient que peu, voire pas du tout, la maîtrise de leurs dépenses : celles de personnel (salaires et charges sociales des agents travaillant dans le centre) ne sont connues que de très rares responsables. Les dépenses d'acquisitions sont les mieux suivies, mais toutes les autres semblent ignorées par la plupart des centres, qu'il s'agisse de frais d'interrogation de banques de données, de frais de déplacements et plus encore du coût des locaux occupés. Celui-ci ne peut d'ailleurs pas être estimé, puisque la superficie de ces locaux n'était que très mal appréciée par les personnes qui ont répondu au questionnaire.

La troisième étape a consisté à extraire un échantillon de 50 organismes sur les 5 000 qui figuraient à l'époque dans la base ORIADOC. Il a été constitué d'une façon aléatoire par un tirage systématique à partir d'un classement des centres par région d'implantation.

Cet échantillon, d'un volume très faible, ne pouvait donc donner que des résultats indicatifs. Il était, en fait, surtout destiné à tester le questionnaire, à lancer une démarche et à provoquer des réactions.

Un rapide calcul des caractéristiques de tendance centrale (moyennes) et de dispersion de l'effectif des centres de documentation inclus dans l'échantillon a confirmé la disparité des types et des catégories de centres qui étaient contenus dans la base de sondage.

En dépit de ces imperfections, la publication des résultats de cette enquête est surtout destinée à mettre en évidence la méconnaissance de la profession sur son propre domaine d'activité.

Les résultats

Estimation du nombre d'unités de travail : 7 000

Ce nombre est estimé à partir du nombre de fiches qui étaient enregistrées dans la banque de données ORIADOC. Il représente, selon les critères de sélection du producteur, les unités de travail françaises qui ont pour vocation de traiter des documents et des informations en vue de les mettre à disposition des usagers, y compris d'usagers extérieurs à l'organisme de tutelle : services d'archives, bibliothèques spécialisées, centres de documentation, services d'information, ouverts au public professionnel en France.

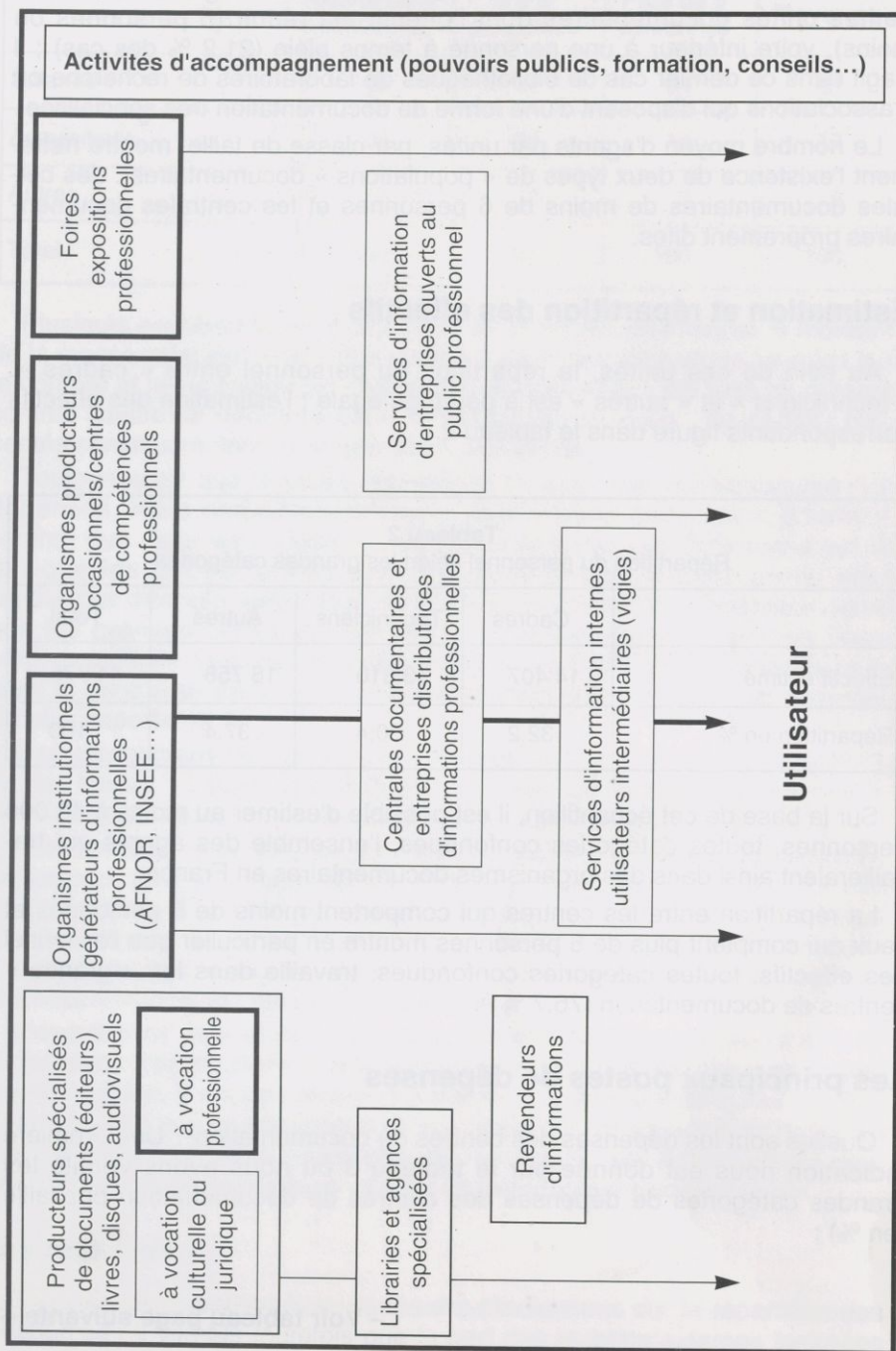
Ce critère d'ouverture à un public élimine de fait un certain nombre d'unités documentaires internes aux entreprises privées. Les résultats de l'enquête sous-estiment donc la réalité économique du paysage documentaire français. Un autre facteur de sous-estimation est la faible représentation des centres de documentation et d'information de l'Education nationale dans ORIADOC puisque ce fichier n'en comportait en 1987 que 736 unités parmi les 6 216 qui existaient déjà dans les lycées et collèges.

Répartition de ces unités en fonction de leur taille

Les unités de travail ont été réparties en cinq classes de taille équivalente (cf. tableau 1).

Tableau 1 Répartition des unités de travail en fonction de leur taille	
Centres de	en %
Moins de 1 personne	21,2
1 à moins de 2 personnes	24,2
2 à moins de 3 personnes	15,2
3 à 5 personnes	21,2
Plus de 5 personnes	18,2

Schéma 1
 Les grandes catégories d'agents du transfert
 de l'information documentaire



Ces chiffres donnent une image intéressante de l'infrastructure documentaire française : 18,2 % de « grands » centres de documentation (tels que ceux du CNRS, de l'INSEE ou de l'AFNOR) qui sont aussi en général des producteurs de banques de données, font ainsi face à un grand nombre de petites unités documentaires dont l'effectif est réduit (5 personnes ou moins), voire inférieur à une personne à temps plein (21,2 % des cas) ; il s'agit dans ce dernier cas de bibliothèques de laboratoires de recherche ou d'associations qui disposent d'une forme de documentation très spécialisée.

Le nombre moyen d'agents par unités, par classe de taille, montre nettement l'existence de deux types de « populations » documentaires : des cellules documentaires de moins de 6 personnes et les centrales documentaires proprement dites.

Estimation et répartition des effectifs

Au sein de ces unités, la répartition du personnel entre « cadres », « techniciens » et « autres » est à peu près égale ; l'estimation des effectifs correspondants figure dans le tableau 2.

	Cadres	Techniciens	Autres	Total
Effectif estimé	14 407	13 610	16 758	44 775
Répartition en %	32,2	30,4	37,4	100

Sur la base de cet échantillon, il est possible d'estimer au moins à 45 000 personnes, toutes catégories confondues, l'ensemble des agents qui travailleraient ainsi dans des organismes documentaires en France.

La répartition entre les centres qui comportent moins de 5 personnes et ceux qui comptent plus de 5 personnes montre en particulier que l'essentiel des effectifs, toutes catégories confondues, travaille dans les « grands » centres de documentation (76,7 %)³.

Les principaux postes de dépenses

Quelles sont les dépenses des centres de documentation ? Une première indication nous est donnée par le tableau 3 où nous avons ventilé les grandes catégories de dépenses des centres de documentation par taille (en %) :

– Voir tableau page suivante –

Tableau 3
Répartition des dépenses en fonction de la taille des centres (en %)

	Moins de 3 personnes	3 à 5 personnes	Plus de 5 personnes	Moyenne
Salaires	69	77	84	81
Acquisitions	29	21	14	17
Autres	2	2	2	2
Total	100	100	100	100

Plusieurs organismes n'ont pas voulu ou n'ont pas pu indiquer le montant de la masse salariale ; une extrapolation à partir des indications fournies sur le nombre et la ventilation par catégories de personnel a été faite en prenant comme salaire de référence ceux de la fonction publique ; les chiffres présentés constituent donc une estimation pessimiste.

Toujours est-il que le salaire représente toujours une part importante des dépenses, mais proportionnellement plus grande dans les « grands » centres que dans les « petits » ; on peut interpréter ces différences par le fait que les petites unités qui disposent de peu de personnel sont contraintes d'acheter davantage de produits d'information à l'extérieur, alors que les grandes unités ont tendance à réaliser par elles-mêmes leurs propres produits d'information, voire à être producteurs de banques de données et donc à se développer autour d'activités dont la forte valeur ajoutée est plus importante.

Des renseignements ont pu être exploités en ce qui concerne la superficie des locaux. La superficie moyenne par agent semble relativement homogène d'une catégorie de centre à une autre : aux alentours de 66 m².

Les données recueillies ne se sont pas avérées toutefois suffisamment fiables pour analyser davantage les différents postes de dépenses ; très peu d'organismes ont précisé le montant ou le nombre des heures d'interrogation de banques de données externes, ou encore la part qui était consacrée à la reprographie. Il semble également que le poste de dépenses consacré aux déplacements et missions soit très faible.

L'enquête ne permet donc pas de connaître en détail la valeur économique des « contributions » des autres secteurs d'activité (tels que le secteur de l'édition, l'industrie informatique et de l'équipement de bureau...) à la valeur ajoutée que représenteraient les processus de transfert de l'information. Le schéma 2 tente néanmoins de représenter les échanges qui peuvent exister entre ces secteurs et celui de l'information-documentation.

Les ressources

Très peu de questionnaires donnaient d'indications sur la répartition des ressources ; il semble toutefois que la part des recettes externes facturées

soit très faible, la plus grande part provenant de ressources transitant par l'organisme de tutelle.

Remarques générales

Pour avoir un bon échantillon, il faut partir d'un bon fichier qui couvre tous les segments de la profession (du centre d'information ouvert au public au service de documentation intra-entreprise). Un tel fichier n'existe pas en France ; ceux dont on dispose sont tous fragmentaires et dépourvus de cohérence entre eux.

Par ailleurs, on est surpris par le manque de connaissances « économiques » des responsables des centres de documentation, notamment dans le secteur public ou parapublic ; il semble que la décentralisation budgétaire et la comptabilité analytique soient encore peu répandues : toute enquête à venir se heurtera donc à des difficultés de collecte de données, puisque celles-ci sont rarement disponibles sur place ou qu'elles sont établies selon des modes de calcul différents d'un centre de documentation à un autre.

On peut également dire que l'enquête menée ci-dessus cherchait surtout à étudier les activités « productrices » ou « transformatrices » de la profession documentaire ; c'est pourquoi l'ADBS a entrepris une autre enquête économique, qui concernait plus délibérément les « activités d'accompagnement », c'est-à-dire les activités qui contribuent au développement ou à l'organisation de la profession.

Les activités « d'accompagnement » ou de soutien

Il s'agit principalement des activités qui sont exercées par les instances publiques ou parapubliques, les instances associatives, les organismes de formation initiale et continue, ainsi que des activités de presse et des activités d'étude ou de conseil.

Le questionnaire d'enquête utilisé comporte trois catégories de renseignements : le type d'activité mené principalement par l'organisme consulté, la répartition des effectifs permanents affectés aux activités en rapport avec la profession, le montant du budget annuel et les principaux postes de dépenses.

Une deuxième étape a porté sur la délimitation de la population à étudier : cette population étant restreinte *a priori*, il n'était pas nécessaire de procéder par échantillon, bien que cette délimitation se soit avérée difficile à préciser pour certaines catégories d'activité. Le questionnaire a donc été envoyé aux organismes suivants.

- Instances publiques et parapubliques. Il s'est agi essentiellement de deux organismes : la DIST au sein du Ministère de la recherche et de la technologie et l'AFNOR pour la part concernant l'élaboration des normes documentaires. Il existe également d'autres instances publiques qui contribuent au financement d'activités documentaires productrices (subventions

pour le développement de banques de données dans le domaine de l'industrie, de la santé ou du bâtiment par exemple), mais les effectifs qui gèrent ces fonds sont relativement marginaux.

- Organismes assurant la formation (initiale ou continue) des professionnels de l'information. Le groupe s'est appuyé sur l'inventaire publié dans *Documentaliste - Sciences de l'information* en octobre 1982 (vol.19, n° 4-5) actualisé avec le document établi en mars 1987 par la DBMIST. Ont été contactés les 29 établissements mentionnés ainsi que quelques organismes privés proposant régulièrement des sessions de formation continue spécifiques.

- Associations professionnelles. Beaucoup d'entre elles sont animées par des bénévoles et disposent d'un budget particulièrement réduit ; seules les associations disposant d'un personnel permanent (essentiellement l'ADBS et le GFFIL) ont été consultées pour obtenir un chiffre significatif.

- Activités de presse. En dehors des bulletins publiés par les associations professionnelles ou les instances publiques (et donc déjà comptabilisés dans leurs budgets respectifs), il existe quelques périodiques spécialisés dans notre domaine ; c'est le cas des publications d'*A Jour*, d'*Inter-CDI*, d'*Archimag*. Mais la délimitation n'est pas évidente : faut-il inclure aussi certaines revues consacrées à la télématique, par exemple ?

- Activités d'étude et de conseil (organisation et ingénierie documentaire). Ces activités sont menées par des cabinets plus ou moins spécialisés dans notre domaine et par des consultants indépendants dont le contenu des interventions n'est pas toujours facile à cerner. Un sondage mené par un autre groupe de l'ADBS en juin 1988 a permis d'identifier une cinquantaine « d'entreprises » individuelles ou collectives exerçant ce type d'activité (en excluant les réponses émanant de centres de documentation ou de *brokers* déjà comptabilisés par ailleurs).

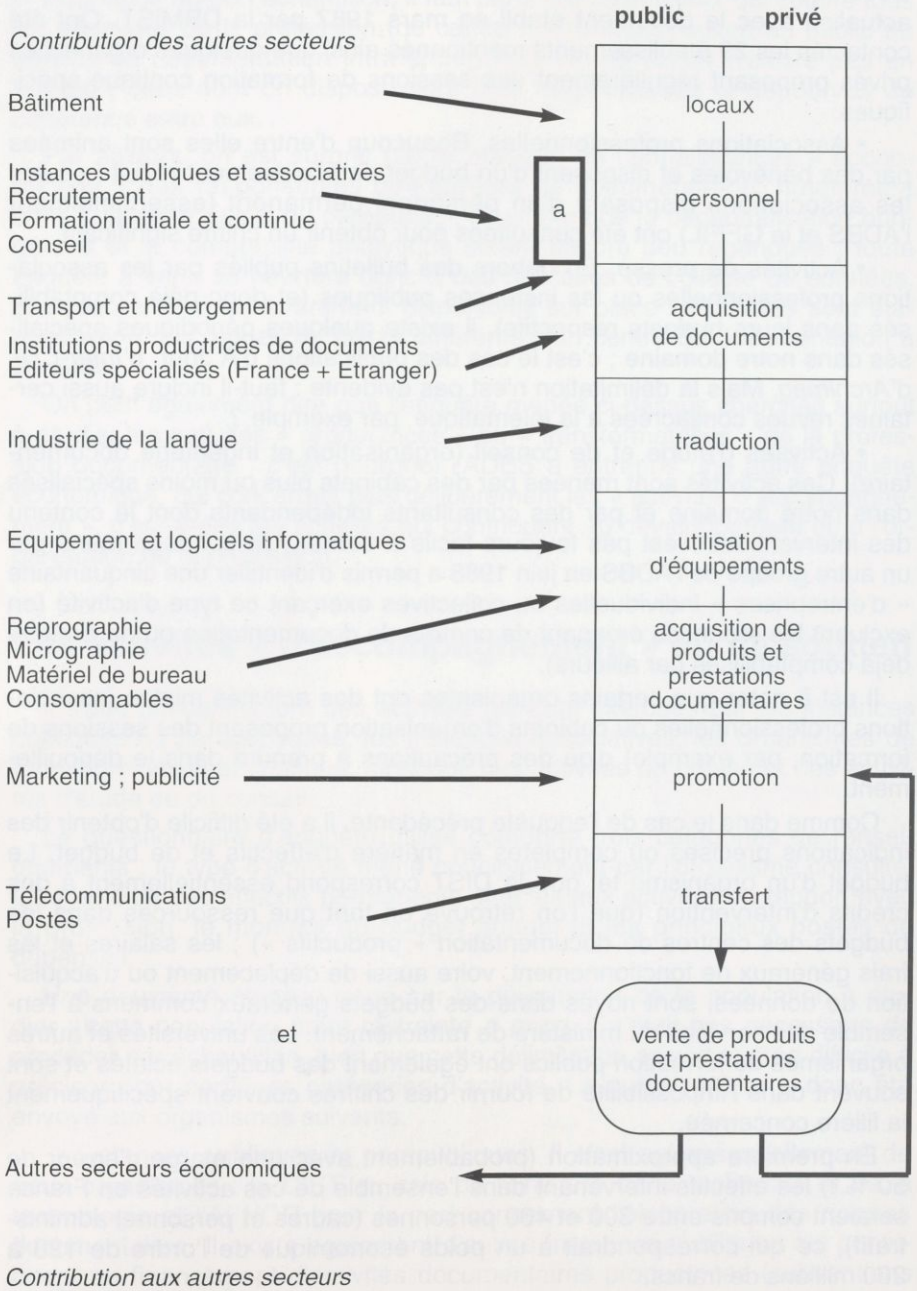
Il est à noter que certains organismes ont des activités mixtes (associations professionnelles ou cabinets d'organisation proposant des sessions de formation, par exemple) d'où des précautions à prendre dans le dépouillement.

Comme dans le cas de l'enquête précédente, il a été difficile d'obtenir des indications précises ou complètes en matière d'effectifs et de budget. Le budget d'un organisme tel que la DIST correspond essentiellement à des crédits d'intervention (que l'on retrouve en tant que ressources dans les budgets des centres de documentation « productifs ») ; les salaires et les frais généraux de fonctionnement, voire aussi de déplacement ou d'acquisition de données, sont noyés dans des budgets généraux communs à l'ensemble des services du ministère de rattachement. Les universités et autres organismes de formation publics ont également des budgets éclatés et sont souvent dans l'impossibilité de fournir des chiffres couvrant spécifiquement la filière concernée.

En première approximation (probablement avec une marge d'erreur de 50 % !) les effectifs intervenant dans l'ensemble de ces activités en France seraient compris entre 300 et 400 personnes (cadres et personnel administratif), ce qui correspondrait à un poids économique de l'ordre de 120 à 200 millions de francs.

Schéma 2

Les échanges économiques entre le secteur documentaire
et les autres secteurs d'activité



Les auteurs tiennent à souligner qu'il s'agit ici d'un travail purement exploratoire. Comme dans le cas de l'enquête précédente, on ne peut que constater la difficulté de mener à bien de telles entreprises tant que les organismes ne disposeront pas sur eux-mêmes d'informations fiables.

En guise de conclusion...

On est bien incapable en France, aujourd'hui, d'estimer avec précision le poids économique de la profession. Sans des chiffres de base fiables, il est impossible de procéder à une agrégation. Dans un monde qui se dit baigné d'information, cette situation est assez paradoxale et il est peut-être temps de lancer des enquêtes détaillées pour faire le point et commencer enfin à répondre à la question « Les activités documentaires en France : quel poids représentent-elles dans l'économie ? »

NOTES

1. Ce texte reprend pour l'essentiel un article publié dans la revue *Documentaliste - Sciences de l'information* (vol. 26, n° 1, janvier-février 1989, p. 27-32) sous le titre : « Les professions de l'information : quel poids économique ? »

2. Organisation de coopération et de développement économiques : *L'économie de l'information : tendances*. Paris : OCDE, 1986.

3. Ces chiffres s'écartent sensiblement de ceux qui sont mentionnés dans une enquête de l'ADBS sur les documentalistes : 57,8 % des enquêtés travaillaient dans des unités de moins de 5 personnes ; 29,7 % dans des unités de 5 à 19 personnes et un peu plus de 10 % dans des unités employant plus de 20 agents. Cet écart peut s'expliquer par le fait que, dans les grosses unités de travail, certaines catégories d'agents ne se considèrent pas comme « documentalistes » et, par conséquent, ne se sentent pas concernés par ce type d'enquête associative. Cf. Serge Cacaly : « Les piétons du savoir : la profession de documentaliste en France aujourd'hui ». *Documentaliste - Sciences de l'information*, vol. 22, n° 6, novembre-décembre 1985, p. 208-215.

Les auteurs tiennent à exprimer leurs vives remerciements à M. J. G. pour sa contribution à la réalisation de ce livre. Ils ont également tenu à remercier M. J. G. pour sa contribution à la réalisation de ce livre. Ils ont également tenu à remercier M. J. G. pour sa contribution à la réalisation de ce livre.

En guise de conclusion...

On est bien obligé en France, aujourd'hui, de faire avec précaution le poids économique de la profession. Dans des crises de ce genre, il est impossible de recourir à une enquête. Dans un monde qui se développe d'information, cette situation est assez particulière. Il est difficile de faire de l'information des entreprises de ce type. Il est difficile de faire de l'information des entreprises de ce type. Il est difficile de faire de l'information des entreprises de ce type.

NOTES	
1. Ce livre est un ouvrage de référence pour les professionnels de l'information. Il est destiné à ceux qui travaillent dans ce domaine.	
2. Organisation de coopération et de développement économiques.	
3. Ces chiffres s'écartent sensiblement de ceux qui sont mentionnés dans une enquête de l'ADBS sur les documentalistes : 27,8 % des enquêtés travaillent dans des unités de moins de 5 personnes ; 23,7 % dans des unités de 5 à 19 personnes et un peu plus de 10 % dans des unités employant plus de 20 agents. Cet état peut s'expliquer par le fait que dans les grosses unités de travail, certaines catégories de professionnels sont regroupées dans des unités de travail distinctes. C'est le cas de la profession de bibliothécaire en France.	

1. Ce livre est un ouvrage de référence pour les professionnels de l'information. Il est destiné à ceux qui travaillent dans ce domaine.

2. Organisation de coopération et de développement économiques.

3. Ces chiffres s'écartent sensiblement de ceux qui sont mentionnés dans une enquête de l'ADBS sur les documentalistes : 27,8 % des enquêtés travaillent dans des unités de moins de 5 personnes ; 23,7 % dans des unités de 5 à 19 personnes et un peu plus de 10 % dans des unités employant plus de 20 agents. Cet état peut s'expliquer par le fait que dans les grosses unités de travail, certaines catégories de professionnels sont regroupées dans des unités de travail distinctes. C'est le cas de la profession de bibliothécaire en France.

Conclusion...

ce faire - et c'est son risque - l'information pertinente pour le bon client, au bon moment. Elle présente alors des valeurs étonnamment différentes, et ceci n'est qu'un autre aspect de la dissymétrie constatée précédemment.

Ceci amène à une troisième réflexion, qui concerne la plupart des opérateurs présentés dans cet ouvrage. Les services d'information au sens large - une bibliothèque universitaire, un disque compact interactif, un centre d'entreprise - doivent désormais devenir des relais. Ils doivent de plus en plus chercher à fournir des services, à diversifier leur activité en se tournant vers leur public, leurs clients internes ou extérieurs à leur organisation. Ils doivent masquer l'usine à information qu'ils gèrent - comme tout technicien doit le faire, car elle n'intéresse qu'eux-mêmes - pour valoriser leurs prestations. Ils en sont tous d'ailleurs de plus en plus conscients : encore faut-il aussi que les structures s'y adaptent et que les moyens réglementaires et financiers leur en soient donnés.

Les enjeux

Il est banal de le dire, et pourtant il faut le répéter : les enjeux et les défis sont exceptionnels. Le déficit d'information est un risque majeur : il peut faire perdre à l'élève, au chercheur, à l'ingénieur, au vendeur, au dirigeant comme au citoyen, des années de travail et des investissements considérables. Et l'anémie puis la mort par asphyxie informationnelle ont ceci de terrible que la victime ne s'aperçoit de rien, ne peut identifier les causes de ses difficultés et, quand elle l'a fait, ne peut rattraper son retard : les apprentissages de l'acquisition et de l'utilisation de l'information sont des processus lents.

Or, il n'est pas niable que d'autres cultures ont jusqu'ici mieux intégré cette dimension nouvelle. Les Etats-Unis et le Japon consacrent un effort plus grand aux banques de données, à la documentation, aux bibliothèques que ne le font, en général, les sociétés européennes. Ils le font d'ailleurs de manière très différente, l'information japonaise circulant beaucoup plus à l'intérieur des grands groupes de taille mondiale ou des administrations et étant donc quasi gratuite, ce qui correspond à des structures économiques radicalement différentes des nôtres.

L'irruption rapide des supports électroniques, à partir de cette situation plus favorable, risque fort de creuser l'écart, car ils accroissent encore les investissements nécessaires et raccourcissent les cycles de production - circulation - utilisation. Surtout, ils étendent le domaine de circulation pour atteindre une aire de diffusion mondiale.

Comme cela a été souligné, un problème redoutable est posé par la multiplicité et l'étroitesse des aires linguistiques autres que l'aire anglophone. A l'heure où tout montre que les spécificités culturelles nationales sont aussi fortes que l'internationalisation est croissante, il serait aussi absurde de délaisser le français que de développer des produits franco-français. Il n'y a pas d'autre issue que le multilinguisme, la traduction systématique, la production nationale et l'ouverture internationale. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'issue sans un effort important de l'Etat et des Communautés.

Le risque est, sinon, de voir se développer ailleurs la production d'informations, de voir disparaître des sources européennes, de ne plus participer à la maîtrise d'un processus essentiel. Même si des efforts importants ont été entrepris, ils doivent encore être accrus. Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'explosion du disque-compact (CD-Rom) au moment où paraît le présent ouvrage. En 1990, le nombre de titres disponibles sur le marché américain était passé de 800 à 1 400 en quelques mois. L'engagement des producteurs et éditeurs sur ce nouveau support est désormais total. Et, sur une telle aire de diffusion, avec un média qui est largement indépendant des infrastructures et des environnements, et avec une langue acceptée dans beaucoup de pays non anglophones, l'écart entre cette production et celle réalisée en Europe risque de continuer à se creuser de façon exponentielle.

Le rôle essentiel de l'Education

Comme il a souvent été répété, l'information ne profite qu'à celui qui sait s'informer et qui la recherche. Et l'apprentissage correspondant est lent et difficile et porte sur les comportements de travail de base de l'être humain.

C'est dire combien le rôle de l'Education nationale est stratégique : les centres de documentation et d'information (CDI), les bibliothèques universitaires (BU), les unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), toutes les structures et les professionnels de l'information jouent à la fois un rôle d'assistance essentielle à la formation mais, peut-être plus fondamentalement encore, un rôle essentiel dans l'acquisition de ce qui repose avant tout sur des méthodes de travail. Aussi, les efforts actuellement consentis par le Ministère de l'éducation nationale, évoqués dans le présent ouvrage, sont-ils particulièrement importants.

Sans doute faudrait-il encore pousser à leur extension, à mettre à leur disposition des moyens complémentaires, à mieux mobiliser des enseignants autour de ces sites et de ces questions. L'Education nationale devrait être étroitement associée à tout l'effort français en matière de documentation et d'information, dans tous les domaines.

La progression vers un système de connaissance

La connaissance des coûts et flux est nécessaire à tous ceux qui participent à la chaîne informationnelle. Aux producteurs pour assurer une rentabilité très difficile à atteindre en leur permettant de maîtriser leur gestion et en améliorant leur connaissance des marchés - ou des cibles pour ce qui concerne les services publics. Aux utilisateurs aussi pour apprécier l'efficacité de leur acquisition d'information, effectuer des choix et affecter des moyens à cette activité. A l'Administration enfin, tant le développement des flux d'information et de la capacité à les utiliser est un facteur essentiel d'efficacité dans tous les secteurs.

Qu'il s'agisse de recherche, de veille technologique, d'information économique ou financière, de la recherche de partenaires ou de marchés, la qualité des systèmes d'information peut avoir un impact impressionnant sur